



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
MAIRIE DE THEZA

Procès-Verbal Conseil Municipal du 9 mars 2026

Membres : 18

Présents : 17  
Procuracion : 1

Date de la  
convocation :  
05.03.2026

Date  
d'affichage :  
23.03.2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 9 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Théza régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire.

**Présents :** Jean-Jacques THIBAUT ; Marc GIMBERNAT ; Lydie MAJORAL ; Suzanne SICARD ; Laurent TOIX ; François MOUTTE ; Robert DIAZ ; Patricia BAILLEUL ; Magali ROUGE ; Nicolas MOREL ; André PRADIER ; Laurent DESAINRIQUER ; Sophie SALA ; Marie-Odile BEAUVOIS ; Cécile GRIVOIS-DONAT

**Absents ayant donné procuracion :** Marie-Odile BEAUVOIS (donne procuracion à Nicolas MOREL)

**Secrétaire de séance :** Marc GIMBERNAT

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel et donne lecture des procuracions.  
Madame Cécile GRIVOIS-DONAT arrive à 18h33.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'ordre du jour, et précise que Marc GIMBERNAT en sera le secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle un des éléments de la charte de l'élu local :

« Vous avez reçu et pris connaissance de l'ordre du jour et de la note de synthèse du conseil municipal de ce jour. En application de l'article 3 de la charte de l'élu, est-ce qu'un membre du conseil souhaite signaler un conflit d'intérêt éventuel le concernant ? »

« Merci de consigner au PV que Suzanne Sicard, Sophie Sala, Laurent Toix, Philippe Garcia, Lydie Majoral, Patricia Bailleul, Jean-Jacques Thibaut signalent un conflit d'intérêt »

Monsieur le Maire précise que le rappel de cet article et la question posée permettent de se dégager d'une suspicion de conflit d'intérêt entre les élus et les différents éléments prévus dans les délibérations à venir.

### Affaire n°1 : Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil Municipal (10.12.2025)

Monsieur le Maire présente le compte rendu du précédent Conseil Municipal et le soumet au vote des élus qui l'approuvent.

### Affaire n°2 : Décisions de Monsieur le Maire sur la base de ses délégations

Monsieur le Maire communique, pour information au Conseil Municipal, les décisions prises pendant la période allant du 30 janvier 2026 au 4 mars 2026.

022026	Elagage et abattage Rue de l'Église – BL66 ELAGAGE
032026	Installation bancs cours des écoles – TAC
042026	Montage buts multisport – TAC
052026	Renouvellement contrat de télé suivi salle polyvalente – TECSOL
062026	Mission CSPS Lotissement Prat del Cavall – MIQUEL COORDINATION
072026	Raccordement Marcel Pagnol – ENEDIS
082026	Élagage platanes Rue des platanes – SEBE
092026	Assurance statutaire du personnel - CNP
102026	Climatisation centre médical – LUMYCOM
112026	Recherche fuite climatisation Mairie – LUMYCOM
122026	Climatisation salle des Albères – LUMYCOM
132026	Travaux d'abattage et démontage bois cimetière – SEBE

<b>142026</b>	Réfection Rue Église mur de soutènement – EIFFAGE
<b>152026</b>	Concession perpétuelle – BLONDEL Claudine
<b>162026</b>	Pose d'un mat et lanterne Rue de l'Église – AGECE
<b>172026</b>	Pose d'un poteau en bois et projecteur Stade – AGECE
<b>182026</b>	Réfection voirie Molsilles – EIFFAGE

Il est proposé au Conseil Municipal d'acter les décisions prises par Monsieur le Maire sur la base de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises.

### **Affaire n°3 : Élection du Président de séance pour l'examen des Comptes Financiers Uniques (CFU)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le point concernant l'élection du Président de séance pour l'examen des Comptes Financiers Uniques est retiré de l'ordre du jour de la présente séance en raison de l'indisponibilité des CFU définitifs. Ce point ne fera donc l'objet d'aucun débat ni d'aucun vote.

### **Affaire n°4 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget Général**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le point concernant l'approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget Général est retiré de l'ordre du jour de la présente séance en raison de l'indisponibilité du CFU définitif. Ce point ne fera donc l'objet d'aucun débat ni d'aucun vote.

### **Affaire n°5 : Affectation du résultat – Année 2025 – Budget Général**

Monsieur Moutte, Adjoint aux finances, propose d'appréhender les affectations du résultat avant de s'intéresser au projet de budget 2026.

L'affectation du résultat se décompose en plusieurs étapes :

- La première étape porte sur le résultat de fonctionnement 2025 soit la différence entre les recettes et les dépenses de l'année : il est de 556 344,86 € ; à ce résultat on compare par addition ou soustraction le résultat antérieur qui a été reporté soit 153 298,18 € en 2025. Le résultat total est donc l'addition de ces deux montants soit 709 643,04 €.

- La deuxième étape, du côté de l'investissement, le raisonnement est identique. Il s'agit de faire la différence entre les recettes et dépenses portant un résultat déficitaire de 1 333 477,41 €, adjonction du résultat reporté soit 1 101 663,31 € donnant un résultat global déficitaire de 231 814,10 € en investissement.

- Viennent ensuite les restes à réaliser calculés en fonction des engagements pris en investissement. Ils se décomposent de la manière suivante : 3 392 575,37 € pour les dépenses et 3 053 368,60 € pour les recettes, soit un déficit de 339 206,77 €.

- Compte tenu de ces éléments, il convient d'affecter au compte 1068 les excédents de fonctionnement pour 571 020,87 € et affecter en fonctionnement le reste, soit 138 622,17 €.

Cette opération un peu complexe est détaillée dans le tableau ci-dessous :

#### Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	1 101 663,31
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	153 298,18

#### Soldes d'exécution

<b>Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :</b>	<b>1 333 477,41</b>
<b>Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :</b>	<b>556 344,86</b>

#### Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de :</b>	<b>3 392 575,37</b>
<b>En recettes pour un montant de :</b>	<b>3 053 368,60</b>

#### Besoin net de la section d'investissement

<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	<b>571 020,87</b>
---	-------------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

#### Compte 1068

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	<b>571 020,87</b>
--	-------------------

#### Ligne 002

<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	<b>138 622,17</b>
--	-------------------

Monsieur le Maire propose d'approuver cette affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la présente délibération.

## Affaire n°6 : Vote des taux

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taxes locales en 2026.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,27%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57,08%

Taxe d'habitation : 13%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la présente délibération.

## Affaire n°7 : Attribution des subventions aux associations et au CCAS

*Conflits d'intérêts signalés: Lydie Majoral, Laurent Toix, Suzanne Sicard et Jean-Jacques Thibaut sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.*

Marc Gimbernat, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, indique que les demandes de subventions ont été préalablement examinées par la commission qui a émis un avis favorable sur les propositions de répartition suivantes :

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS
LES AINÉS	700 €
FOMENT TESA SARDANISTA	600 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	650 €
ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE	500 €
ANCIENS COMBATTANTS	500 €
BENEDICTE STUDIO 16 DANSE	1 000 €
TOREIKAN CATALAN	500 €
CHORALE DE L'AMITIÉ DE THÉZA	600 €
CLUB DE RANDONNÉES DE THÉZA	500 €
YOGA THEZANAIS	650 €
L'ATELIER DE THÉZA	650 €
ASSOCIATION PÉTANQUE THÉZANAISE	600 €
A.S. DEL VERCOL - TESÀ	1 500 €
Assos RESAP ' VOUS	400 €
ATAC OC - Asso Théza Alénys-Corneilla Olympique Catalan	2 500 €
J S ILLIBERIENNE L/T	2 500 €
ASSO LES CHAT'MIS CANETOIS	400 €
KARATE CONTACT SHOTOKAN 66	1 000 €
TESA JUVENTUT	2 500 €
ECOLE CATALANE DES SUPERS CANINS	400 €
LES CARNAVALIERS	2 500 €
LE COLLECTIF - MARCHÉ LOCAL	1 000 €
CCAS	15 000 €
	<b>37 150 €</b>

Le Conseil Municipal adopte la répartition des subventions de fonctionnement telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

### **Affaire n°8 : Demande de subvention exceptionnelle – Association « Les carnavaliers »**

*Conflit d'intérêt : Suzanne Sicard sort de la salle et ne prend pas part au vote.*

**Considérant** la demande écrite formulée par l'association « Les Carnavaliers » afin de bénéficier d'une subvention exceptionnelle de 700 €,

**Considérant** que l'association « Les Carnavaliers » souhaite organiser un défilé nocturne le samedi 11 avril en sus de la cavalcade déjà organisée le 15 février 2026,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de répondre favorablement à cette demande

Le Conseil Municipal approuve la présente délibération.

### **Affaire n°9 : Vote du Budget Primitif – Année 2026 – Budget général**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2026 – budget général pour la section fonctionnement :

- 2 213 381,29 € en dépenses de fonctionnement
- 2 213 381,29 € en recettes de fonctionnement

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2026 – budget général pour la section investissement:

- 4 445 957,54 € en dépenses d'investissement
- 4 445 957,54 € en recettes d'investissement

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet de budget primitif 2026 du budget général.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la présente délibération.

### **Affaire n°10 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget Annexe Lotissement Marcel Pagnol**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le point concernant l'approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget Annexe Lotissement Marcel Pagnol est retiré de l'ordre du jour de la présente séance en raison de l'indisponibilité du CFU définitif. Ce point ne fera donc l'objet d'aucun débat ni d'aucun vote.

### **Affaire n°11 : Affectation du résultat – Année 2025 – Budget Annexe Lotissement Marcel Pagnol**

Monsieur Moutte, Adjoint aux finances, propose d'appréhender le résultat 2025 avant de s'intéresser au projet de budget 2026.

L'affectation du résultat se décompose en plusieurs étapes :

- La première étape porte sur le résultat de fonctionnement 2025 qui ne présente aucun déficit ni excédent.
- La deuxième étape, du côté de l'investissement, le raisonnement est identique. Il s'agit de faire la différence entre les recettes et dépenses portant un résultat déficitaire de 51 516,88 €.
- Le besoin net de la section d'investissement est donc estimé à 51 516,88 €.

Cette opération est détaillée dans le tableau ci-dessous :

#### Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	0,00
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	0,00

#### Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	51 516,88
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	0,00

#### Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

#### Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	51 516,88
--	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

#### Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00
---	------

#### Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	0,00
---	------

Monsieur le Maire propose d'approuver cette affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la présente délibération.

## Affaire n°12 : Avance de trésorerie du Budget Général vers le Budget Annexe Lotissement Marcel Pagnol

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Vu** la délibération n°302024 en date du 24 Septembre 2024 portant création du budget annexe « Lotissement Marcel Pagnol » ;

**Considérant** que ce budget annexe « Lotissement Marcel Pagnol » doit faire face à des besoins de trésorerie pour financer les dépenses (études, travaux, géomètres etc...) avant d'encaisser le produit de la vente des lots ;

**Considérant** que le budget général dispose de la trésorerie suffisante pour consentir une avance ;

**Considérant** que cette avance est strictement remboursable par le budget annexe. Elle sera restituée au budget général dès que les recettes issues de la commercialisation des lots le permettront.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser l'octroi d'une avance de trésorerie d'un montant de 179 870,88 euros du budget général vers le budget annexe du Lotissement Marcel Pagnol.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la présente délibération.

## **Affaire n°13 : Vote du Budget Primitif – Année 2026 – Budget Annexe Lotissement Marcel Pagnol**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2026 – budget annexe Lotissement Marcel Pagnol pour la section fonctionnement :

- 538 670,88 € en dépenses de fonctionnement
- 538 670,88 € en recettes de fonctionnement

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2026 – budget annexe Lotissement Marcel Pagnol pour la section investissement:

- 179 870,88 € en dépenses d'investissement
- 179 870,88 € en recettes d'investissement

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet de budget primitif 2026 du budget annexe du Lotissement Marcel Pagnol.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la présente délibération.

## **Affaire n°14 : Fixation du prix des parcelles du Lotissement Prat del Cavall et règlement d'attribution**

*Conflits d'intérêts: Patricia Bailleul, Sophie Sala, Philippe Garcia et Suzanne Sicard sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'évaluation des domaines est nécessaire pour délibérer sur les opérations de cessions immobilières (L'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales dispose en effet que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants doit donner lieu à délibération motivée du conseil municipal, après consultation du pôle d'évaluation domanial).

Monsieur le Maire indique que la demande a été faite le 25 février 2026.

En date du 5 mars 2026, le pôle d'évaluations a rejeté ladite demande en indiquant « qu'à ce stade, les terrains n'ont pas encore été entièrement viabilisés et ne sont pas encore proposés aux futurs acquéreurs lot par lot. La présente demande est donc prématurée ».

Monsieur le Maire poursuit en indiquant qu'une nouvelle demande sera formulée pour chaque lot lors de la commercialisation.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une proposition de règlement d'attribution et la fixation des prix par lot.

Le Conseil Municipal approuve les prix fixés ; approuve le règlement d'attribution et autorise Monsieur le Maire à engager les procédures afin de faire aboutir les ventes des parcelles.

## **Affaire n°15 : Vote du Budget Primitif – Année 2026 – Budget Annexe Lotissement Prat del Cavall**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2026 – budget annexe Lotissement Prat del Cavall pour la section fonctionnement :

- 3 332 965 € en dépenses de fonctionnement
- 3 332 965 € en recettes de fonctionnement

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2026 – budget annexe Lotissement Prat del Cavall pour la section investissement:

- 3 332 965 € en dépenses d'investissement
- 3 332 965 € en recettes d'investissement

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet de budget primitif 2026 du budget annexe du Lotissement Prat del Cavall

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la présente délibération

### **Affaire n°16 : Modification de l'horaire d'accueil périscolaire du matin**

Afin de répondre à plusieurs demandes de familles, il est proposé au Conseil Municipal de modifier, à titre expérimental, l'horaire d'ouverture de l'accueil périscolaire du matin, soit 7h15 au lieu de 7h30.

Ce changement fait suite aux retours de plusieurs parents qui rencontrent des difficultés de circulation aux entrées de Perpignan, suite à des travaux, entraînant des retards pour les personnes dont la prise de poste est fixée à 8h.

Cette modification sera testée jusqu'à la fin de l'année scolaire et fera l'objet d'une évaluation afin d'en mesurer la pertinence et d'envisager sa pérennisation.

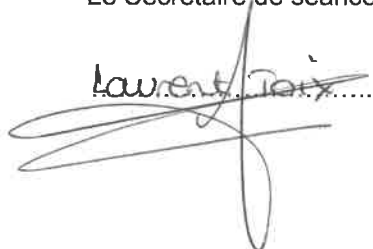
La facturation étant réalisée à l'acte, ce changement d'entraîne aucun surcoût pour les familles et ne nécessite aucune démarche d'inscription supplémentaire.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la présente délibération

Il est 18h55, l'ordre du jour du conseil est épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance



Le Maire

Jean-Jacques THIBAUT

